



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 3 octobre 2024**

**RAPPORT N° 27/2024
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande de trois crédits d'investissement d'un total de
CHF 2'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux -
des canalisations et des routes :**

- CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège**
- CHF 1'165'000.— pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler**
- CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780**

et

**demande d'adoption, en application de la Loi sur les routes du
10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue
du Collège**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 27/2024** intitulé « **Demande de trois crédits d'investissement d'un total de CHF 2'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux - des canalisations et des routes :**

- CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège
- CHF 1'165'000.— pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler
- CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780

et demande d'adoption, en application de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue du Collège », déposé à la séance du Conseil communal du 5 septembre 2024 s'est réunie le **11 septembre 2024 à 18h30, en salle 2 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

Verts	M.	Colin Wahli
-------	----	-------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PLR	M.	Patrick Bertschy	x		
PS	M.	Dominique Besson	x		
PS	M.	Pierre Butty	x		
UDC	Mme	Fabienne Despot	x		
PLR	M.	Jean-Daniel Légeret	x		
VL	M.	Roger Pieren	x		
da.	M.	Hervé Queyranne	x		
LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	x		
EAV	M.	Antoine Stephanidis			x
da.	M.	Alexandre Vallotton	x		

La Municipalité était représentée par :

- Monsieur Vincent Imhof; et Antoine Dormond

Le service est représenté par :

- Monsieur Cédric Girod

1. Présentations et discussions

Rue du Collège

M. Imhof introduit le projet en précisant que M. Dormond est présent pour présenter le projet de la Rue du Collège.

M. Dormond présente brièvement l'historique du projet. Démarré en 2021, les objectifs étaient de sécuriser les cheminements des écoliers aux abords des écoles appuyé par la commission de gestion. Il y avait également eu une pétition lancée pour demander un réaménagement.

Le projet a passé toutes les étapes usuelles pour ce type de projet de la CAT à la DGMR. C'est pourquoi aujourd'hui, nous en sommes à la réalisation et le service des Travaux reprend la main.

Des précisions techniques sont ensuite données par C. Girod qui cite notamment les 7 places de parc maintenues et la végétalisation.

Un commissaire pose la question de savoir où commence et où s'arrête la zone de rencontre, il est répondu que le trafic sera maintenu sur la rue St Claire et que donc toute cette zone sera qualifiée en zone de rencontre. Ceci afin de garantir l'accès à des zones de livraison notamment pour le CMS. Il s'agit d'un compromis qui permet d'améliorer la sécurité en passant la zone à 20 km/h.

Un commissaire demande si le café de la Valsainte a été consulté, il est répondu que oui, le service de l'urbanisme est allé les voir et ont pu arranger d'avoir une terrasse et une place de parc réservée au restaurant.

Une autre question est posée par rapport aux sorties véhicule pour savoir s'il est sûr qu'il n'y en ait pas sur cette route. Il existe en effet, un accès mais il restera accessible pour l'usage en question à savoir une cour intérieure. Une signalétique appropriée sera mise en place.

Il est posé la question de la définition exacte d'une zone de rencontre. Il s'agit d'une zone à 20km/h où les piétons sont prioritaires. Le commissaire continue avec une demande concernant la corrélation entre la réponse du canton qui semble aller un peu à l'encontre d'une zone piétonne et le projet. Il est répondu que le projet répondra entièrement aux besoins d'une zone piétonne malgré la surface nivelée.

Il est demandé également à propos des places vélo aménagées sur les places de parc pour savoir si des arceaux seront installés. Il y a une inquiétude quant au rayon de braquage des gros véhicules. Il est répondu que oui. S'ensuit une discussion sur l'agencement du plan. Il a été discuté par les services avec Denner pour qui sont principalement les passages de gros camions, qu'ils pourront utiliser la place de décharge prévue à cet effet. Ils ont donc été consultés et le plan leur convient, il a été dimensionné en tenant compte de ces éléments.

Les oppositions étaient :

- Les responsables du CMS s'inquiétaient de ne plus avoir de place de parc pour leurs activités, problématique qui a été réglée par l'aménagement du plan.
- Pour des Molok à déchets qui étaient prévus au bas de la vue et qui finalement ne figurent plus dans le projet
- Le serrurier qui s'inquiétait de pouvoir accéder à sa cour ce qui n'était pas un problème le projet autorisant le passage des véhicules ayant droit.
- L'AVACA s'étonnait de la disparition de la place PMR devant les 3 couronnes mais entre-temps la place a été repeinte et l'objet de l'opposition disparu.

Une question est posée pour les plantes grimpantes afin de s'assurer que les plantes ne s'accrochent pas aux parois des maisons comme c'est le cas avec la vigne vierge ou d'autres espèces envahissantes. Les commissaires ont à cœur que la commune respecte les recommandations du Canton en la matière. Il est répondu que le choix des plantes doit encore être finalisé et que ces éléments seront pris en compte.

Pourquoi les joints des pavés ne sont pas choisis pour l'instant ? Il est prévu des joints en sable. Pour la perméabilité de la surface.

Il y a une place pour les PMR qui est prévue, où est-elle ? Elle est désignée sur le plan.

L'échiquier dépasses-t-il sur l'espace de passage de la route ? Non

En p.8 il est dit qu'il y a un trottoir traversant, quelle différence avec la situation actuelle ? Actuellement il n'y a pas de passage piéton marqué, juste un carrefour en bas de la route Sainte-Claire.

Il n'y aura plus du tout de trottoir dans l'espace piétonnisé ? Il sera laissé environ 3cm pour le passage de l'eau qui est étudié pour ne pas gêner les PMR et les poussettes. Mais globalement toute la surface est quasiment plate.

Que se passera-t-il pour les cycles qui se mettent sous l'arcade ? De nouvelles places sont prévues ailleurs et cet emplacement ne fait pas partie du projet.

Qu'en est-il du sous-sol ? Le CAD est passé il y a environ une année et la mise en séparatif a déjà été faite. C'est notamment à cause de nombreuses ouvertures du revêtement de ce passage que la réfection se fait nécessaire.

Un commissaire exprime le vœu que les délais de 7 mois de travaux soient tenus pour ne pas prétexter la Valsainte.

Il est précisé que la Rue de la Byronne et la Rue des Jardins sont également en zone 20.

Avenue Ernest-Bieler

Il est ressorti des deux commissions permanente qu'il serait souhaitable d'avoir une vision globale sur le séparatif. Il est présenté un plan général à cet effet.

L'Avenue en question sera mise en séparatif effectif donc toute l'eau issue du ruissellement de cette rue ira au lac via l'Oyonne. Ceci allégera la pression pesant sur la step notamment lors des orages.

Il est présenté l'état de dégradation des conduites actuelles. Il y a un réel risque d'effondrement, une intervention est donc urgente. L'enrobé est pollué au goudron qui est cancérigène et qui a été interdit dans les années 80.

Cette intervention s'inscrit en coïncidence avec une initiative de la Romande Energie pour actualiser son réseau rendu insuffisant, notamment à cause des panneaux photovoltaïques augmentant les flux sur le réseau.

Une question est posée pour savoir pourquoi aucune démarche participative ou information n'a été entreprise, apparemment certains habitants n'étaient pas au courant de ce qui se passait dans leur rue. Il est étrange qu'ils n'aient pas été avertis. Il est répondu que le gabarit routier ne change pas et donc il y a moins d'enjeu que sur d'autres endroits qui eux ont nécessité une démarche participative. Il est répondu qu'une information pourra être faite dans les prochaines semaines.

Un commissaire habitant dans la rue en question rapporte que la rue entièrement bloquée provoque des inquiétudes. Une séance de conciliation est prévue prochainement et le passage de véhicule est prévu.

Il faut éviter ce qui s'est passé au chemin des Pinsons où des accès ont été bloqués et une entreprise a stocké du matériel chez les privés. Des dispositions ont été prises pour éviter ce genre à l'avenir.

Une question est posée sur les places de parc, y en a-t-il qui disparaissent ? Oui, il y en a 10 qui sont supprimées pour les arbres, les flux piétons et des questions de visibilité pour respecter les normes actuelles.

Un commissaire propose un amendement par rapport aux aménagements dans le Carrefour sur la rue Major Davel et Ernest-Bieler, ceux-ci n'étant à son sens pas utiles par rapport aux usages dans le coin. Notamment les arbres et le banc qui n'est pas vraiment appelé à être utilisé, un autre étant déjà à proximité. Il est répondu que ces aménagements sont prévus pour améliorer le cheminement pour l'observatoire.

Un autre commissaire rétorque qu'au contraire, il est désirable d'atténuer l'attractivité pour les automobilistes de cette rue qui est un sens unique.

Une remarque est faite sur les essences d'arbres choisies qui semblent exotiques. Cependant, il est répondu que ce sont des arbres usuels. Il est également ajouté qu'on cherche à diversifier les alignements pour éviter que tous les arbres subissent une maladie ou un aléa en même temps. Un commissaire ajoute que cela serait curieux que la Ville plante des arbres exotiques qui pourraient être interdits plus tard alors qu'il est demandé aux privés de planter de la flore locale.

Un commissaire reprend la parole pour la société d'astronomie qui constate que beaucoup de gens viennent en voiture et ont des problèmes de parage. Pourquoi ne pas prévoir des places réservées à l'observatoire ? Cela nécessiterait-il une expropriation ? Il est répondu que le gabarit de la rue ne permet pas d'installer de nouvelles places de parc.

S'en suit la proposition d'un commissaire d'un vœu que la Commune ait une discussion avec la société de l'observatoire pour énumérer les différentes solutions de parage dans un rayon acceptable pour les visiteurs et de réfléchir à quelles autres solutions pourraient être mises en place. Il est également déploré que cette démarche n'ait pas été entreprise avant d'émettre le préavis. Ce vœu n'a pas fait l'objet d'un vote.

Une autre question sur le coût total des travaux : la Romande Energie participe-t-elle ? Non, mais nous bénéficions de l'offre commune qui baisse les prix. La Romande Energie ne paie que la partie liée à ses propres fouilles.

Il y a eu 8 oppositions, sur les arbres, les places de parc (en lien avec les arbres) et l'aménagement de fin de route.

Quand on ouvre une route, est-il prévu d'avertir les autres services nécessitant des travaux de fouilles. Il est dit que oui, il est à chaque fois fait une consultation des acteurs concernés. Il est cité l'exemple de Lausanne par un des commissaires où il est tenu comme règle d'interdire toute ouverture de fouille moins de 5 ans après les travaux publics entrepris par la commune. Les services répondent que, dans l'idéal, c'est également un principe appliqué à Vevey même s'il n'est pas érigé en règle absolue.

Un amendement est proposé dans le but de conserver une partie des places de parc prévues à suppression et de n'y point planter de nouveaux arbres dans un quartier de la ville déjà très arborisé, notamment pour faciliter le parage des utilisateurs de l'Observatoire.

Cette proposition est appuyée par une autre commissaire. Un autre commissaire défend l'idée que les arbres sont utiles quel que soit leur placement. Il est précisé qu'un arbre revient à environ 9'000 CHF avec le coffrage. Donc environ 30'000 CHF pour l'aménagement dans son ensemble. Une discussion générale est lancée et un amendement pour ce montant est voté et refusé par la commission.

Il est demandé qu'il soit réfléchi le bout de la route vers l'observatoire pour faire des aménagements sur la bande de terre à côté de la route.

Il est également demandé s'il est possible de rajouter une place de parc devant la parcelle 1555. Il est répondu que le cas va être étudié.

Une remarque est posée que des indications soient plus clairement données pour l'accès à l'observatoire.

Un commissaire déplore qu'il n'y ait pas eu de démarche pour écouter les opposants avant le dépôt du préavis.

Un vœu est déposé à la commission pour que la Municipalité s'engage à tenir les délais et à prêter attention au respect des propriétés privées pour le dépôt sauvage matériel.

RC780 – maintenance d'armoire de commande

Il faut changer cet équipement qui est aujourd'hui complètement obsolète. Ceci induit des coûts importants mais certains composants ont plus de 20 ans et ne peuvent plus être remplacés.

Le nouvel équipement permettra de faire deux programmations : heure creuse et heure de pointe.

Le système actuel faisait fonctionner 3 feux et il n'en restera que deux, un de ces feux étant remplacé par un passage piétons simple.

2. VOTES

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

Unanimité en faveur

Détermination de la Commission des finances :

Vote sur le projet de la rue du Collège : 8 pour, 3 contre, 1 abstention

Vote sur le projet de l'avenue Ernest-Biéler : 5 pour, 3 contre, 4 abstentions

Vote sur le projet de la RC 780 : 6 pour, 4 contre, 1 abstention

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du préavis N°27/2024, comme suit :

Pour : 9

Contre : 0

Absentions : 2

Amendement : Refusé

CHF 1'165'000.— pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler ; proposition de diminuer de 30'000 CHF ce budget en renonçant à la plantation de nouveaux arbres et en maintenant une partie des places prévues à suppression, notamment pour l'observatoire.

Refusé par 5 contre, 4 pour, 1 abstention.

3. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 27/2024, du 19 août 2024, concernant le « Demande de trois crédits d'investissement d'un total de CHF 2'095'000.— pour la réfection des réseaux communaux, des canalisations et des routes :
- CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège
 - CHF 1'165'000.— pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler
 - CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780
- et demande d'adoption, en application de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de piétonnisation de la rue du Collège»
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 825'000.— pour le projet de la rue du Collège
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'165'000.— pour le projet de l'avenue Ernest-Biéler
3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 105'000.— pour le projet de la RC 780
4. de financer ces dépenses par la trésorerie courante ou par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement fixé par la législature 2021-2026, par prélèvement sur le compte « Dépenses d'investissement »
5. d'amortir ces dépenses selon les règles du MCH2
6. de compenser les amortissements liés à la réfection des réseaux communaux des canalisations par des prélèvements sur le Fonds de réserve des égouts, compte de bilan N° 9280.11
7. d'adopter le projet de piétonnisation de la rue du Collège en application de la loi du 10 décembre 1992 sur les routes (LRou).

Pour la commission ad hoc
Le Président rapporteur

Wahli Colin

Séance terminée à 20h08

Rapport validé le 19 septembre 2024